

*Travaux de la Chambre*

• (1500)

**L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a aucun doute que l'honorable députée sait à quel point le gouvernement du Canada s'est efforcé d'assurer l'implantation d'une industrie très importante, même dans sa circonscription.

C'est toujours étonnant d'entendre les membres de l'opposition poser des questions sur certains secteurs où le Québec est sans aucun doute le chef de file de toutes les provinces canadiennes. J'aurais pensé que l'honorable députée aurait été très heureuse de connaître les succès qui ont été obtenus chez elle.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES INDIENNES**

**Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.):** Monsieur le Président, lundi, les membres de la réserve de Frog Lake, en Alberta, ont évincé leur chef et lui ont donné 25 000 \$ pour qu'il parte. Ils sont frustrés parce que la Loi sur les Indiens ne donne aucun pouvoir aux membres des bandes.

Quand le ministre confiera-t-il à d'autres ministères fédéraux, comme Revenu Canada et le vérificateur général, le mandat de s'assurer qu'on rende compte des fonds fédéraux, de sorte que les membres des bandes, et non seulement leurs chefs, se sentent protégés?

**L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, la situation de la bande de Frog Lake n'est pas si simple, comme la députée devrait le savoir puisqu'elle habite à proximité de la réserve, bien qu'elle la visite très rarement.

À Frog Lake, ceux qui veulent des logements et ceux qui désirent un bureau de bande sont divisés, à un point tel que la santé du chef—c'est un bon chef—s'est détériorée considérablement et qu'il désire s'en aller.

La députée serait plus utile à ses électeurs de cette bande naissante si elle se rendait sur place et venait en aide à ce chef, car il se trouve dans une situation très difficile et dans un mauvais état de santé.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE**

**L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouvernement continue de dire que ce sont les programmes sociaux et de santé qui sont la principale cause du déficit et de la dette, mais comme le ministre le sait pertinemment et comme il l'a déclaré lui-même, à la Chambre, en fait, ce sont les échappatoires fiscales et la politique de maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé qui sont à blâmer.

Aujourd'hui, le rapport du vérificateur général confirme que la dette extérieure du Canada est la plus élevée parmi les principaux pays industrialisés et que cette dette nous empêche de contrôler notre politique monétaire.

Le ministre pourrait-il me dire s'il est prêt à envisager deux mesures grâce auxquelles nous pourrions commencer à contrôler notre politique monétaire? Est-il disposé, d'une part, à rétablir les exigences en ce qui concerne les réserves que les banques à charte doivent avoir auprès de la Banque du Canada, pour que cette dernière soit en mesure d'assumer une plus grande partie de la dette canadienne et va-t-il réduire, d'autre part, la proportion de 20 p. 100 qu'on peut investir à l'étranger dans le cadre des REER, ce qui encouragerait les Canadiens à investir au Canada?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.):** Monsieur le Président, la députée a certes bien signalé un problème que le gouvernement a relevé, lui aussi, dans le cadre de son programme de réduction du déficit et qu'il cherche à résoudre, c'est-à-dire le très fort niveau d'endettement à l'égard des étrangers qu'on constate principalement dans le secteur privé et dans le cas d'un certain nombre de gouvernements provinciaux.

Je ne crois pas, cependant, que les solutions proposées par la députée conviennent vraiment. Il faut, en fait, accroître le pourcentage de l'épargne au Canada.

En ce qui concerne les réserves des banques, si nous voulons créer des emplois au Canada, nous devons, bien entendu, nous assurer que nos banques sont compétitives par rapport à d'autres banques.

En ce qui a trait à la règle des 20 p. 100, nous nous sommes penchés là-dessus. Comme les députés le savent, d'aucuns recommandent d'accroître la proportion de 20 p. 100 en question. Je ne suis pas prêt à donner suite à ces recommandations pour le moment.

**Le Président:** Cela met fin à la période des questions. Nous en arrivons maintenant à la question habituelle du jeudi. J'entendrai donc cette question d'abord, puis nous passerons au rappel au Règlement.

\* \* \*

[Français]

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Je voudrais lui demander si le menu législatif des prochaines semaines sera aussi léger que celui que nous avons eu dans les dernières semaines.

[Traduction]

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis surpris que le leader parlementaire de l'opposition ne considère pas de grandes mesures relatives à la sécurité publique en ce qui concerne la protection des témoins et la réforme de notre régime de libération conditionnelle et l'amélioration du processus de réglementation des transports comme des questions sérieuses.